



CESER de Bourgogne
Conseil économique, social
et environnemental régional

« LE BUDGET PRIMITIF 2012 DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE »

AVIS

présenté par

Christine DRUART
Rapporteuse du Budget

COMMISSION N° 6

« Finances, politiques contractuelles, coopérations interrégionales,
relations européennes et internationales »

SEANCE PLENIERE DU 9 DECEMBRE 2011

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU

- ◆ Le code général des collectivités territoriales,
- ◆ La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- ◆ Le rapport transmis par Monsieur le Président du Conseil régional, relatif au Budget primitif¹ 2012 du Conseil régional de Bourgogne,
- ◆ Le projet d'avis de la Commission « Finances, politiques contractuelles, coopérations interrégionales, relations européennes et internationales » du Conseil économique, social et environnemental régional².

I – OBSERVATIONS GENERALES

Le BP 2012 s'inscrit dans un contexte de crise économique, aggravée depuis juillet 2011.

Les recettes fiscales et les dotations de l'Etat sont limitées, le recours à l'emprunt va bientôt atteindre son maximum : la situation de la Région est de plus en plus contrainte, comme cela avait déjà été relevé lors de l'avis du CESER sur le BP 2011.

Malgré ce contexte, le BP 2012 ne comportera pas de coupe sévère dans chacune de ses fonctions, obligatoire ou facultative.

Comme on le constate dans le tableau T1, les AP/AE, sur la période 2008-2012, sont passées de 628,10 M€ pour le BP 2008 à 753 M€ pour le BP 2012, soit une augmentation de 19,9 %. Il faut noter le caractère exceptionnel et cyclique de cette augmentation entre 2011 et 2012, due pour l'essentiel à l'acquisition de rames TER hyperdenses ; en dehors de cet investissement, le stock des AP/ AE reste stable entre ces deux années.

Les CP ont progressé de 12,6 % sur la même période (de 733 M€ en 2008 à 825,6 M€ en 2012).

II – RECETTES DU CONSEIL REGIONAL

Les recettes provenant de l'Etat sont stagnantes ; le dynamisme provient donc essentiellement de l'augmentation de la fiscalité sur les Bourguignons et de recettes exceptionnelles (en particulier après négociation avec la SNCF).

¹ BP dans le texte.

² CESER dans le texte.

On constate également une reprise exceptionnelle sur les provisions qui permet de maintenir le niveau de recettes et de dépenses.

La contribution des Bourguignons sur les cartes grises est encore en augmentation, puisque le tarif de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules passe de 42 € à 46 €/cheval vapeur (35 € au DOB 2011, 42 € au BP 2011 et au DOB 2012). Pour mémoire, depuis 2004 (30 €/cheval vapeur), on constate une augmentation de 53 %.

Le produit correspondant passe ainsi de 55 M€ à 60 M€.

Par contre, la diminution de la consommation du carburant par les utilisateurs bourguignons amène une légère baisse de la TIPP, qui passe de 125,4 M€ à 122 M€. Cette taxe a bien atteint son plafond.

III – DEPENSES DU CONSEIL REGIONAL

LES AP/AE s'élèvent à 753 M€ hors gestion active de la dette. Elles sont en augmentation de 28,8 % par rapport au BP 2011 (estimées à 584 M€). Cela s'explique essentiellement par le **renouvellement des TER (134 M€ en 2012)** : en effet, en 2011, contrairement à 2012, il n'avait pas été nécessaire d'engager de nouveaux investissements pour le renouvellement des rames de TER.

Les CP s'élèvent à 825,6.M€ contre 819,3 M€ au BP 2011, ce qui représente une augmentation de 0,77 %.

Ils se répartissent de la façon suivante : **291,8 M€ en investissement** (contre 287,7 M€ au BP 2011, soit une augmentation de 1,42 %) et **533,9 M€ en fonctionnement** (contre 531,6 M€ au BP 2011, soit une augmentation de 0,43 %).

Fonction 0 : Services généraux

58 M€ au BP 2011, 68,4 M€ au BP 2012.

L'augmentation de 10 M € provient pour une moitié d'une provision pour acquisition éventuelle de locaux à destination du personnel de la Région, pour l'autre moitié de l'augmentation du montant de la subvention globale.

Pour le reste, on constate :

- Maîtrise des dépenses de personnels à effectifs constants.
- Réorganisation des services.

Fonction 1 : Formation professionnelle et apprentissage

154,6 M€ au BP 2011, 150,5 M€ au BP 2012.

Le CESER constate que la baisse constante des crédits de paiement sur l'apprentissage et la formation professionnelle est due à la diminution des services votés concernant les emplois tremplins ; le dispositif s'est arrêté en 2010 mais des paiements seront à effectuer jusqu'en 2015.

2 contrats vont accompagner 2012 :

- le CPRDF voté le 17/10/2011.
- le Contrat d'Objectifs et de Moyens apprentissage présenté le 14/11/2011.

Dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Moyens, mobilisation de moyens supplémentaires pour l'emploi des jeunes (75 M€ sur 5 ans contre 50 M€ précédemment).

Fonction 2 : Enseignement

173 M€ au BP 2011, 176,6 M€ au BP 2012.

Poursuite de la gratuité des manuels scolaires.

Fonction 3 : Culture, sports et loisirs

27,7 M€ au BP 2011, 28,3 M€ au BP 2012.

Le CESER note une stabilité de ses politiques.

Fonction 4 : Santé et action sociale

1,6 M€ au BP 2011, 1,9 M€ au BP 2012.

Il y a maintien des politiques.

Fonction 5 : Aménagement des territoires

42,5 M€ au BP 2011, 38,2 M€ au BP 2012.

Le CESER constate la baisse des crédits de paiement concernant la sous-fonction habitat et remarque que cela est essentiellement dû à l'extinction progressive du dispositif : « Cœurs de villages », le stock de projets diminuant de façon régulière.

Participation au maintien de la vie et de l'activité économique dans les territoires à faible densité.

Fonction 7 : Environnement

18,3 M€ au BP 2011, 17,7 M€ au BP 2012.

Le budget est quasi constant.

Fonction 8 : Transports

223,2 M€ au BP 2011, 214,7 M€ au BP 2012.

Les CP sont quasi constants, cependant, en ce qui concerne le matériel roulant, une autorisation de programme de 134 M€ est proposée afin de faire bénéficier le Nord Yonne de nouveaux TER « hyper denses ».

Par ailleurs, le CESER s'interroge sur l'opportunité de poursuivre l'expérimentation sur les canaux de Bourgogne.

En effet, l'Etat ne compenserait que partiellement le coût de cette expérimentation :

- en investissement ; le coût net annuel pour la Région s'élèverait à 8,9 M€ ;
- en fonctionnement : 20 postes n'étant pas compensés, le coût net annuel pour le Conseil régional serait équivalent à 1,5 M€.

En cette période de difficulté, est-il souhaitable d'investir de tels montants, chaque année, sur une compétence facultative ?

Fonction 9 : Action économique

67,1 M€ au BP 2011, 72,2 M€ au BP 2012.

Les principaux axes qui bénéficient de l'augmentation des CP sont les interventions économiques et transversales ainsi que la recherche et l'innovation.

Le BP 2012 est en prolongation des budgets précédents et n'introduit pas de nouveau choix de la part de la Région.

IV – DETTE

Le montant de l'emprunt d'équilibre diminue en 2012 (il était de 161,5 M€ au BP 2011 contre 149,7 M€ au BP 2012). La compensation se fait par l'augmentation du poste « autres recettes ».

La dette de la Région au **31 octobre 2011** s'élève à **499,4 M€**. Il est envisageable que la dette s'élève au 1^{er} janvier 2012 à 530 M€ voire 550 M€.

Le montant des intérêts de la dette à long terme augmente puisqu'il passe de 16,3M€ au BP 2011 à 18,4M€ au BP 2012.

Avis adopté par 48 voix pour, 9 voix contre et 8 abstentions

EXPLICATIONS DE VOTE



Intervention de Michel MAILLET au titre de la CGT

Notre groupe ne s'étendra pas sur le projet d'avis qui n'est qu'un commentaire des principaux éléments significatifs du projet de budget 2012 du Conseil régional et ne comporte que très peu d'éléments d'analyse, hormis le constat qu'il s'inscrit dans un contexte de limites des dotations de l'État. Il ne formule pas non plus de propositions pour orienter les choix de l'exécutif. C'est pourquoi notre intervention portera essentiellement sur le jugement que porte notre organisation syndicale sur le projet de budget primitif du Conseil régional.

Nous l'avons souligné à maintes reprises dans cette assemblée, nous condamnons fermement les choix gouvernementaux qui, sous couvert de la décentralisation, visent à transférer de plus en plus de compétences aux Régions sans pour autant leur donner les moyens financiers correspondants. Et cette situation ne date pas d'aujourd'hui ! Ainsi, le prétexte de la « crise de la dette », comme de la crise économique et sociale qu'elle engendre, ne tient pas. Nous l'avons largement démontré lors de notre intervention en séance plénière du 9 novembre dernier sur le débat d'orientations budgétaires, les Régions se trouvent placées devant des choix de plus en plus contraints et certaines risquent même d'être en difficulté pour faire face à leurs compétences obligatoires.

Le choix fait par la Région Bourgogne n'est pas d'opérer des coupes drastiques dans quelques-unes de ses politiques, même si certaines voient leur budget quelque peu resserré. C'est un choix de gestion « à la bon père de famille » où l'on tente d'économiser sur un peu tout pour faire face à ses obligations, où l'on tente de gratter les « fonds de tiroir ». C'est le cas par exemple de l'augmentation assez significative des autres recettes (+ 18,4 millions d'euros par rapport au BP 2011), du transfert des excédents de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (+ 31,7 millions d'euros par rapport au BP 2011) qui permettent de faire baisser l'emprunt d'équilibre de près de 12 millions d'euros (soit environ 8 %). Cependant, pour notre organisation syndicale, tout cela ne fait pas une politique régionale dans un contexte où justement il y aurait besoin de volontarisme pour surmonter les effets désastreux des politiques gouvernementales, dont les salariés et les populations les plus défavorisées vont subir l'essentiel des conséquences.

C'est vrai, les Régions (et la plupart des collectivités territoriales) manquent de ressources financières pour faire face à leurs obligations et (éventuellement) en combattre les effets. C'est vrai, de plus en plus d'entre elles ont (ou vont avoir) des difficultés à se financer sur les marchés financiers traditionnels. Mais justement n'est-ce pas le moment de se sortir de cette spirale infernale et tenter d'autres solutions ? Nous portons depuis très longtemps l'idée de création d'un pôle public permettant de financer l'investissement en région : c'est notre proposition de création d'un Fonds régional de soutien à l'investissement et à l'emploi mobilisant le secteur bancaire et les partenaires financiers traditionnels que sont Oséo, la Caisse des Dépôts, voire la Banque Postale, la Banque Populaire. Certaines Régions françaises ont fait ce choix depuis longtemps : leur dynamisme en termes de projets d'investissement et leur capacité à résister aux contraintes de resserrement du crédit n'est plus à démontrer. Et bien entendu leur niveau d'endettement est largement inférieur à celui de la Bourgogne puisque ce ne sont pas elles qui s'endettent, mais le pôle bancaire.

Nous ne partageons pas l'idée portée par certains dans cette assemblée qu'il faudrait nécessairement « réduire la voilure », réduire voire supprimer certaines politiques sous prétexte qu'elles ne seraient pas obligatoires. Pour notre organisation, c'est non seulement inacceptable car cela reviendrait à faire payer aux populations une crise financière et des choix gouvernementaux dont ils ne sont en rien responsables, mais c'est aussi extrêmement dangereux car cela pourrait conduire à une spirale de déclin économique et social dont notre région aurait du mal à se relever, sans compter les conséquences humaines et sociales dont, d'une certaine façon, le Conseil régional aurait à supporter le coût.

Au niveau régional, comme au niveau national, ce dont les salariés, les populations ont besoin, ce n'est pas d'austérité et de resserrement des politiques publiques qui forcément vont jeter un plus grand nombre d'entre eux dans la précarité et la pauvreté. Ils et elles ont besoin de dynamisme, d'orientations claires, de projets permettant notamment de développer les activités économiques et l'emploi, de soutien à la recherche et aux formations qualifiantes, d'identification des nécessaires mutations vers des activités nouvelles en lien avec les questions environnementales (sur les économies d'énergie, l'isolation des habitations, les énergies renouvelables, etc ...). Nous avons beau chercher dans le projet de budget régional, nous n'y trouvons pas ces orientations fortes clairement identifiées. De même, nous voulons souligner la nécessité pour le CESER d'avoir un bilan en termes d'efficacité économique des diverses aides financières accordées aux entreprises.

Pour conclure, il nous faut une nouvelle fois souligner que le Conseil régional, qui réclame de la part de notre Assemblée un avis et des propositions, ne crée pas les conditions favorables pour un travail construit et pertinent (ce qui explique en partie la faible qualité du projet d'avis). Par exemple, la présentation du BP à l'ensemble des Commissions du CESER par le Président du Conseil régional une semaine seulement avant notre assemblée plénière, ne laisse pas suffisamment de temps pour un travail efficace de notre Commission 6 et des autres Commissions, même si nous avons reçu les documents dans les délais légaux. Mais, dans le même temps, il convient de relever que l'organisation du travail de notre CESER sur les questions budgétaires demande à être sérieusement revue. Et ce n'est certainement pas en renvoyant à la seule Commission 6 l'exclusivité du travail sur les éléments budgétaires que cela s'améliorera. Bien au contraire, cela ne fera que détourner encore plus les Commissions de l'examen détaillé et du suivi des politiques de la Région qui sont de leur compétence. Faut-il le rappeler : nous sommes la seconde Assemblée régionale, nous avons la responsabilité devant les citoyens bourguignons et devant les organisations qui nous ont mandaté de porter un regard et une appréciation sur les politiques mises en œuvre par le Conseil régional, comme nous devons lui fournir des avis et propositions issus de la « société civile » que nous représentons. Au moment où notre CESER engage une réflexion sur le dialogue social territorial, il nous semble judicieux de rappeler cette exigence.

Enfin, nous voulons souligner que le projet d'avis qui nous a été remis sur table ce matin est la troisième version depuis le début de la semaine. Sachant que cette nouvelle version a été rédigée hier soir, sous la pression de l'exécutif régional et sans que la Commission 6 ait eu la possibilité de donner son avis, nous considérons que c'est l'indépendance du CESER qui est mise en cause.

Considérant que le projet d'avis qui lui est soumis n'apporte aucune analyse ni aucun élément de proposition, et considérant les conditions dans lesquelles il a été élaboré, le groupe CGT votera contre.

Intervention de Thierry GROSJEAN au titre de l'Environnement

Devant les commissions réunies, le Président PATRIAT s'est posé devant nous des questions auxquelles il a apporté ses propres réponses. « A quoi sert l'endettement ? A investir pour maintenir l'activité économique. Dites-moi où je pourrais faire environ 120 M€ d'économies ? Où faudrait-il investir ou ne pas investir ? ». Modestement, je me suis posé les mêmes questions.

Même si l'on partage peu ou prou l'analyse que la crise financière et l'endettement généralisé plombent les choix, que la fiscalité est inadaptée pour faire vivre des « petites » régions, que la croissance nulle n'arrange pas les choses, que la rigueur du AAA est inégalitaire... il n'est pas impossible de trouver ces économies et de les redéployer. Je me contenterai de quelques exemples dont le principal poste budgétaire de la Région : les transports.

Ceux qui n'étaient pas à la journée consacrée à la VFCEA ont loupé quelque chose. Dommage que je ne puisse vous montrer quelques cartes. Enfin, voilà un vrai projet d'aménagement du territoire équilibré, européen, écologiquement vertueux, conforme aux lois et engagements internationaux et à l'intérêt bourguignon. Comme quoi la Région, quand elle veut, en s'alliant avec d'autres, peut. Mais ce qu'il faut retenir, c'est qu'avec 500 M€ d'investissements judicieux, on peut réaliser plus de 30 milliards d'économies quand le gouvernement est en train de faire nos fonds de poche tout en refillant l'endettement aux collectivités.

Ce projet intermodal permet en effet de se passer avantageusement du projet POCL, de Saône-Moselle - Saône-Rhin, projets d'endettements ubuesques dans la période actuelle. La cerise sur le gâteau, c'est que la VFCEA est également une réponse partielle au problème de la RCEA, par une redistribution du fret optimisant le ferroviaire. Elle économise au passage 120 000 euros d'études inutiles sur Saône-Moselle : pas besoin d'un énième cabinet. Le problème majeur sera celui de l'alimentation en eau, climat oblige. Plusieurs organismes internationaux préviennent : le Rhin et le Danube manquent d'eau. Et ça ne va pas s'arranger.

Des économies qui permettraient par exemple à RFF, plutôt que de s'endetter au-delà des 30 milliards actuels, de faire les travaux nécessaires sur la calamiteuse ligne Lyon-Paray, plutôt que de s'entêter dans des LGV ruineuses réservées à une oligarchie addictive à la vitesse.

L'argent gaspillé dans les inaugurations aurait été suffisant pour maintenir un service public ferroviaire sur la ligne de la Bresse ! Près de 3 M€ pour la convention RCEA : on aura payé plusieurs fois la privatisation en Saône-et-Loire, avec des péages pour nous remercier. L'heure est bien à l'optimisation de l'existant, y compris pour le budget !

Faire des choix, effectivement, là est le problème, surtout en politique. Le débat ne se limite pas à sortir ou pas des compétences obligatoires. Car il est plutôt positif de constater que la Bourgogne ne rogne pas sur la culture ou la santé, en situation d'abandon par l'Etat.

Il faudrait investir autrement pour anticiper une transition écologique de l'économie qui ne sacrifie ni le social, ni l'environnement, sans creuser la dette. Il faudra surtout commencer par dépenser autrement pour cesser d'aggraver conjointement les crises économiques, sociales, écologiques.

Certes, on peut pointer dans ce budget l'existence des pistes vertueuses (au sens de prioritaires) pour cette transition : la rénovation des bâtiments, la production d'énergies renouvelables, le développement préférentiel des transports collectifs et doux, l'agriculture biologique, la protection

de la biodiversité... Mais ces orientations sont pratiquement toutes noyées dans des opérations, projets, qui en annihilent la portée et sont en contradiction avec les économies possibles.

Les Conseils régionaux manquent de marges de manœuvre et de ressources propres ? La réforme des collectivités n'arrangera rien ? D'accord. Ça risque en effet de ressembler à la gestion du rail par les frères ennemis RFF et SNCF.

On peut donc espérer qu'un nouveau gouvernement, en quête de recettes intelligentes, se penchera à nouveau sur une « contribution carbone », sur une réforme de la fiscalité du patrimoine naturel encourageant la préservation de la biodiversité (ex : une partie de la taxe sur les transactions financières affectées à la transition écologique) dont une partie serait affectée aux Régions. En attendant, le Conseil régional peut toujours avoir des dépenses intelligentes, n'accordant progressivement de subventions qu'aux projets non nuisibles à l'environnement. Si la Région avait un dispositif d'évaluation de l'impact environnemental de chaque projet qu'elle finance, elle serait capable d'aller plus loin dans la réflexion que l'actuel « l'environnement, ça commence à bien faire »... qui règne au sommet de l'Etat.

Elle pourrait par exemple se fixer des objectifs peu coûteux ; atteindre zéro artificialisation du territoire en 2020 ; faire un diagnostic de la biodiversité avec l'Atlas des communes (logiciel libre), appuyer et structurer le développement des filières de formation aux métiers « verts » dans chaque formation professionnelle, initiale ou continue ; développer un savoir-faire du démantèlement des centrales nucléaires pour assurer la transition maîtrisée de la sortie du nucléaire tout en garantissant l'emploi pour les travailleurs concernés...

La liste n'est pas exhaustive. France Nature Environnement et ses 3 000 associations proposeront en janvier 2012 un « contrat environnemental » à l'Etat et aux collectivités. Un contrat adapté aux défis actuels.



Intervention d'André FOURCADE au titre de la CFDT

Comme nous le disions pour le budget 2011, la CFDT peut répéter pour le BP 2012 qu' « **Un budget doit bien sûr s'analyser à la fois sur le plan financier et comptable, recettes, dépenses, fiscalité... mais aussi en termes économiques, sociaux et environnementaux** concernant les politiques conduites, leurs bénéficiaires, leurs résultats, leurs limites, leurs impacts sur les habitants, les salariés, les chômeurs, les familles bourguignonnes, sur les entreprises, les territoires... ».

Concernant l'avis, la CFDT s'interroge sur les formulations : la baisse de 2,6 % des CP formation professionnelle-apprentissage est qualifiée de « baisse constante » tandis que la baisse de 4 % des CP transports est assortie du commentaire « les CP sont quasi constants ».

Si nous voulons dépasser le simple commentaire des chiffres budgétaires, nous le redisons une fois de plus : c'est toutes les grandes politiques du Conseil régional que le CESER doit étudier et suivre en permanence, pour élaborer nos propres positions et nos propositions et juger de la pertinence des politiques régionales traduites dans les choix budgétaires. C'est de notre responsabilité.

D'autre part, la CFDT, et tous les Bourguignons constatent tous les jours que la crise financière, économique et sociale n'est pas finie : **non ! Nous ne sommes pas sortis de la crise** : ce qui pose un double défi aux pouvoirs publics :

. une demande accrue d'aide, de soutien, de services de la part des Bourguignons et des entreprises, comme on vient de l'entendre une fois encore :

. une limitation forte des ressources de la Région avec une stagnation des dotations d'Etat en € courants soit **une perte de 6 à 8 % en 4 ans en € constants**, et une perte presque totale d'autonomie fiscale au niveau des ressources.

Par exemple les TER illustrent bien cet enjeu auquel la Région est confrontée.

La région est sollicitée par l'augmentation de la demande de TER en particulier sur la ligne PLM vers Paris. Pour y répondre, elle a choisi de participer à une commande groupée (à conclure en 2012) de porteurs hyperdenses (rame à 2 étages) pour livraison à partir de 2016 à raison d'une dizaine de rames d'un coût unitaire de 10 millions d'€ pièce, ce qui apparaît dans les AP (sous secteur 8111 matériel TER).

Trois questions :

1. Connait-on actuellement l'échéancier de paiement 2012-2016 et au-delà et donc le montant de CP nécessaires ?
2. Certaines Régions ont opté pour le **crédit-bail**, d'autres comme la Bourgogne pour l'**endettement**, la CFDT aimerait connaître les avantages et les inconvénients ou les limites des deux options ?
3. **Le nombre de voyageurs plus élevé** par rame à deux étages **permet-il d'augmenter les recettes** de manière plus importante que les coûts d'exploitation, de limiter la part du contribuable dans le financement et donc l'endettement ?

Intervention de Gérard MOTTET
Au titre des Organismes culturels (patrimoine)

« Pour reprendre l'intervention de Thierry Grosjean, je renvoie le CESER au texte que j'ai rédigé à la demande d'André Fourcade sur le projet de liaison fluviale Saône-Moselle. Je tiens à rappeler qu'il tombera encore longtemps 1 500 m/m/an sur le flanc cristallin des Vosges occidentales compte tenu de la dynamique aérologique de l'Europe occidentale nettement marquée par l'océanité croissante du climat, telle qu'elle a été constatée par le Centre de climatologie de l'Université de Bourgogne.

Certes, les projets présentés par VNF de liaison Saône-Moselle sont trop onéreux et j'approuve le terme d'ubuesque » utilisé par Thierry Grosjean mais j'approuve encore plus le tracé proposé par le Laboratoire d'économie des transports de l'Université Lumière Lyon II, tel que je l'ai évoqué dans mon étude ci-jointe.

De la liaison fluviale Saône-Moselle

Sollicité en 2000 par le Directeur général des services du Conseil régional de Bourgogne d'alors, M. Thierry Bahougne, pour une étude d'un projet de liaison fluviale Rhône-Rhin, nous avons alors demandé l'avis de nos collègues du Laboratoire d'économie des transports (LET) de l'Université Lyon II, Pascal Marchand et Jean Claude Lasserre, ainsi que celui de l'Alliance des Rhodaniens et du CESR de Rhône-Alpes (Michel Raffin).

Leur réponse a été unanime : ne voulant pas relancer la polémique d'une liaison Rhône-Rhin par la vallée du Doubs, ils nous ont tous orientés vers une liaison Saône-Moselle par le Canal de l'Est et la possibilité à faible coût de mise à gabarit européen, une barge un pousseur soit 1 500 tonnes de celui-ci.

Le Canal de l'Est, pour la totalité de son tracé sur 439 km, a été construit entre 1874 et 1887 pour compenser l'annexion de l'Alsace-Lorraine par l'Empire allemand en 1871.

En 2003, une nouvelle dénomination a distingué entre :

- la « branche Nord » (CeBN) de Givet à Troussey soit 272 km, nommée Canal de la Meuse ;
- la « branche Sud » (CeBS), de Neuves-Maisons sur la Moselle à Corre soit 125 km où cette branche Sud rejoint la Saône.

Cette branche Sud est aujourd'hui nommée Canal des Vosges et c'est bien elle qui permettrait le mieux le franchissement du Seuil de Bourgogne ou Seuil morvano-vosgien des géologues, à une altitude moins élevée (352 m) que celle du Canal de Bourgogne à Pouilly-en-Auxois (395 m).

Cette branche Sud a été plus négligée et plus abandonnée que la branche Nord.

On comprend mieux, de ce fait, l'attitude dédaigneuse du représentant de VNF lors de la réunion organisée par le maire de Nancy, André Rossinot, au Conseil régional à Dijon pour convaincre le Président Patriat de la pertinence de cette liaison.

Pour éluder cette proposition raisonnable et moins onéreuse, le même représentant de VNF a présenté 3 projets nouveaux de tracé nouveau et donc extrêmement coûteux.

Nous maintenons personnellement le sage projet de nos collègues du LET par le tracé du « canal des Vosges », tracé qui comporte de nombreux avantages :

- nombreux méandres de la Saône amont déjà recoupés,
- barrage réservoir de Bouzey déjà existant,
- bonne pluviosité du flanc Ouest des Vosges occidentales,
- accès par la Moselle à l'axe rhénan et par le canal de la Meuse au trafic fluvial et fluvio-maritime de l'Europe du Nord et du projet Seine-Nord déjà engagé.

Conclusion

Ce projet raisonnable et de bon sens comblerait à peu de frais le très grave hiatus qui existe encore de nos jours entre le trafic fluvio-maritime méditerranéen et celui de la Manche, de la Mer du Nord et de l'océan mondial.

Hiatus fort préjudiciable à l'économie bourguignonne : la récente réussite de la chenalisation de l'Yonne à gabarit européen et du port de Gron en sont une preuve évidente qui doit inspirer le projet Saône-Moselle par le « canal des Vosges ».

Intervention de Daniel BIGEARD
Au titre de la Fédération française bancaire

On ne peut que se féliciter de l'action volontariste de la Région en lien avec les acteurs financiers très attachés au financement des TPE, PME, de l'innovation dont la Région n'a pas à craindre la comparaison avec d'autres.

Dans cet esprit :

La Commission 2 a été étonnée qu'en parallèle de l'important projet Tramway ne figurent pas quelques mesures particulières en synergie avec la communauté d'agglomération de la capitale bourguignonne en faveur des TPE et commerces sinistrés.

En effet, avant de bénéficier des flux dynamiques véhiculés par le Tramway, certaines enseignes sont victimes de cette phase de travaux, certes incontournable mais qui mérite une attention particulière.